

Fiche d'accompagnement

Cette fiche précise le contenu de la brochure :

Les étapes du parcours d'un demandeur d'aide au CPAS : un parcours du combattant?

Elle présente son objet principal et énumère les thèmes abordés.

Elle peut être l'objet d'une animation-débat sur les enjeux socio-économiques et politiques dans lesquels s'inscrit cette publication.

Cette fiche est librement téléchargeable sur le site de l'Atelier des droits sociaux.

Les étapes du parcours d'un demandeur d'aide au CPAS : un parcours du combattant ?



Auteur : Colette Durieux (Service aide sociale)

Éditeur : L'Atelier des Droits Sociaux asbl

Édition : août 2022

Format : Brochure en téléchargement gratuit.

Référence : A34

THÈME PRINCIPAL

La brochure éclaire le lecteur sur les différentes étapes par lesquelles toute personne doit passer pour introduire une demande au CPAS. En soi, ces étapes sont nécessaires à toute demande dans une administration. Cependant, le fait que le demandeur habite dans telle ou telle commune a certainement une incidence sur la rapidité et la facilité du passage d'une étape à une autre de la demande. Outre la taille du CPAS, des circonstances exceptionnelles -comme la pandémie de 2020- ont rendu plus difficile encore l'accès à cette administration communale. De la recherche du bon CPAS à la décision du conseil du CPAS, avec la nécessité parfois de faire un recours contre une décision négative devant le tribunal du travail, les délais peuvent devenir beaucoup trop importants pour bénéficier enfin de la dernière aide de l'État.

L'atelier des droits sociaux






 Rue de la Porte Rouge 4 - 1000 Bruxelles
 02 512 02 90  <https://ladds.be>

Objectifs





Faire prendre conscience des possibles difficultés et attentes du demandeur d'aide face à l'introduction d'une demande d'aide de survie. Chaque étape est analysée au regard des lois CPAS et de la Charte de l'assuré social qui précise quelles sont les règles en vigueur auxquelles toute institution de sécurité sociale doit se conformer.

Pistes d'animation

Utilisée dans le cadre d'une animation, l'outil permet notamment de développer les thèmes suivants :

-  Quelles sont les différentes étapes auxquelles est confronté tout demandeur d'aide ?
-  A chaque étape de la demande d'aide, quels sont les freins ou les obstacles qui peuvent se présenter ?
-  Quelles sont les règles de base de la compétence territoriale des CPAS ?
-  Pourquoi la Ministre Maggy De Block, en 2013, a-t-elle renforcé davantage l'enquête sociale réalisée par les assistants sociaux dans les CPAS ? Comment ces nouveaux dispositifs se sont-ils retrouvés en lien avec les subventions octroyées par l'État et réduisent la marche de manoeuvre des CPAS quant à l'enquête sociale ?
-  Présentation de situations vécues par les demandeurs avant et après la pandémie.

Propositions de thèmes à débattre

-  Comment gérer au mieux chaque étape de l'introduction d'une demande d'aide au CPAS. Quels appuis pourraient exister pour faciliter celles-ci ?
-  Comment l'augmentation des subventions octroyées par l'État interagit favorablement sur la rapidité du traitement des demandes ?
Dans le cas contraire, quelles sont les conséquences sur l'organisation, sur les conditions de travail, particulièrement des assistants sociaux, et des délais de traitement de leur demande ?
En effet, on constate que les mesures d'austérité de l'État vont impacter tout d'abord l'administration, son organisation et la commune qui doit suppléer aux dettes des CPAS, ensuite les travailleurs sociaux et leur charge de travail et enfin les demandeurs d'aide eux-mêmes. Et éventuellement les débiteurs d'aliments puisque ceux-ci peuvent être interpellés par le CPAS, en cas de demandes d'aide d'un membre de la famille proche.
Le débat entre la solidarité étatique et la solidarité familiale reste entier.
-  Jusqu'où l'immixtion dans la vie privée peut-elle aller dans l'enquête sociale, par exemple la demande des extraits de compte par le CPAS ou dans le cadre de la visite domiciliaire par l'assistant social ? Quels garde-fous la personne peut-elle mettre en place ? Présentation de cas vécus.
-  Analyse de la jurisprudence des décisions prises par les tribunaux du travail en lien avec la non collaboration des demandeurs dans le cadre de l'enquête sociale et de la visite domiciliaire.